



L'ÉCOLE - C'EST NOTRE AFFAIRE

16

cccsO MISE À JOUR DES NÉGOCIATIONS 2015

Dates à retenir

Les 19 et 20 août et les 16 et 17 septembre – négociations centrales

Les 4 et 18 août – assemblées publiques téléphoniques

Le 30 juillet et le 13 août – téléconférences à l'intention du Comité de soutien à la négociation

Le 23 novembre 2015 – contestation fondée sur la Charte (avec d'autres syndicats) sur le projet de loi 115

Le 28 juillet 2015

Mise à jour sur la négociation : négociations centrales

Conciliation

Nous avons déposé une demande de conciliation auprès du ministère du Travail, en date du lundi 27 juillet. D'ailleurs, vous avez peut-être vu les reportages à ce sujet. Dans le cadre de ce processus, le ministère nomme un « conciliateur ». Puisque l'équipe de gestion n'a proposé que deux jours en juillet et ne s'est engagé qu'à deux journées supplémentaires en août et deux journées en septembre, il convenait de faire avancer les choses en déposant cette dite demande. Nous savons que vous n'êtes pas disposés à passer une autre année sans contrat de travail.

(Certains d'entre vous nous ont interrogés sur les modalités du processus de négociation et sur la façon dont les échéanciers de grève/lock-out sont établis. Nous devons tout d'abord être en conciliation avant de pouvoir fixer un délai de grève, ce qui se fait en réclamant ce qu'on appelle un « rapport recommandant de ne pas instituer de commission de conciliation ». Le ministère fixe un délai de grève de 17 jours après avoir émis ce rapport. Nous avons convié les sections locales à être prêtes à mettre en œuvre d'éventuels moyens de pression en septembre).

Mise à jour sur la négociation

Dès que nous avons été saisis de la décision de la CRTO sur la question de savoir quels éléments pourraient faire l'objet de négociations centrales, nous avons insisté pour fixer des dates de négociation. Nous avons rencontré l'employeur pendant deux jours, à savoir les 16 et 17 juillet. Ce ne fut essentiellement que des échanges de propositions. À en juger par ce que l'équipe de gestion a déposé, il est clair que le Conseil des associations de conseillers scolaires (CACCS) teste notre volonté de défendre nos conventions collectives, nos emplois et les services que nous dispensons.

L'équipe de gestion propose aucune augmentation de salaire pour les trois prochaines années, l'élimination du libellé sur la sécurité d'emploi que nous avons négocié lors de la dernière ronde et, finalement, de

limiter le supplément salarial pendant le congé de maternité et le congé parental à seulement six semaines.

Elle propose également de restreindre le nombre de jours de congés payés dont vous bénéficiez et de renverser vos droits à des congés de maladie.

Fondamentalement, la gestion ne nous a accordé que quatre autres dates de négociation (les 19 et 20 août, et les 16 et 17 septembre). Nous leur avons proposé toute autre date à notre disposition dans les prochaines semaines. La ministre provinciale de l'Éducation, Liz Sandals, affirme souhaiter que des accords soient intervenus dans le secteur de l'éducation avant la fête du Travail. Il semble que le CACS fait la sourde oreille car nous ne pourrions en aucune façon conclure une entente alors que seulement deux dates ont été prévues avant septembre. Nous espérons que la nomination d'un conciliateur fera bouger les choses en ce qui concerne des dates supplémentaires pour que nous puissions entamer de véritables négociations.

Prochaines étapes

Nous avons fait parvenir aux sections locales le libellé coordonné sur tous les enjeux qui ont été jugés comme ne faisant pas dûment l'objet de négociations centrales. Nous avons demandé aux comités de négociation locaux d'examiner ce libellé et de l'appliquer aux propositions locales, le cas échéant.

Nous avons invité les sections locales à fixer des dates de négociation avec leur employeur, pendant l'été. Nous devons cerner précocement là où les employeurs exigent des concessions et lesquelles de nos sections locales seront confrontées à des questions justifiant une grève. Cela est essentiel pour que nous soyons en mesure de soutenir convenablement la négociation locale.

Nous demandons également aux sections locales de prévoir des réunions régionales avant la mi-août pour partager ce qui se passe à leurs tables de négociation respectives et pour soulever les questions locales justifiant une grève. Il est important que nous développons des stratégies pour nous soutenir l'un l'autre lors de la négociation centrale et locale.

Une réunion des dirigeants aura lieu à Toronto le 29 août au cours de laquelle nous procéderons à un vote sur un plan d'action pour l'automne.

Nous devons être prêts à entrer dans le feu de l'action dès septembre. Nous négocierons une entente. Mais, nous planifierons la grève. Nous devons nous mobiliser pour défendre nos emplois et les services essentiels que nous dispensons.

www.cccso.ca
www.facebook.com/CUPEeducationworkers
Twitter : @osbcc

AA:gb/sep491